

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

*Documents officiels**



COMMISSION POLITIQUE SPECIALE
28e séance
tenue le
mardi 17 novembre 1987
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 28e SEANCE

Président : AL-KAWARI (Qatar)

SOMMAIRE

POINT 78 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION (suite)

- a) RAPPORT DU COMITE DE L'INFORMATION
- b) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL
- c) RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission

Distr. GENERALE
A/SPC/42/SR.28
30 novembre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

La séance est ouverte à 15 h 25.

POINT 78 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION (suite)

- a) RAPPORT DU COMITE DE L'INFORMATION (A/42/21)
- b) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/42/494)
- c) RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (A/42/571)

1. M. HANAFI (Egypte) déclare que l'Egypte s'associe aux efforts déployés pour restructurer le Département de l'information, en accroître l'efficacité et améliorer la qualité de ses programmes. Il approuve les mesures adoptées par le Comité de l'information pour corriger le déséquilibre existant dans la diffusion de l'information. Il signale que l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication a cessé d'être une notion abstraite pour devenir une réalité. Les mesures adoptées par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) et par le Comité de l'information des Nations Unies y ont contribué en jetant les bases théoriques et pratiques du nouvel ordre. Les obstacles auxquels se heurte encore l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus équilibré sont dus à la domination officielle, commerciale ou professionnelle qui s'exerce sur l'information et sa libre diffusion. L'inégalité entre pays développés et pays en développement se manifeste également dans le domaine de l'information, alors qu'en fait, l'information et les communications devraient être une forme d'échange fondée sur l'équilibre entre la liberté et la souveraineté. Le droit à l'information est l'un des droits politique et constitutionnel de l'homme réaffirmé dans tous les documents relatifs à l'information adoptés après la deuxième guerre mondiale.

2. Le représentant de l'Egypte estime qu'il appartient aux pays en développement d'introduire les réformes nécessaires pour créer des structures socio-économiques permettant de satisfaire les besoins en matière de communication et d'information, mais que, de leur côté, les pays occidentaux et les pays socialistes doivent aider les pays du tiers monde à effectuer les changements structurels voulus sur les plans économique, technique et de l'information. Le seul moyen de corriger les déséquilibres dans les relations entre les agences de presse nationales et transnationales est de renforcer le système de communication entre les pays du tiers monde, en s'inspirant des modèles élaborés par le Pool des agences de presse des pays non alignés. Il est indispensable d'établir une coopération étroite entre le Département de l'information et les centres d'information d'une part, et les organes nationaux de presse d'autre part, coopération dans laquelle le Département serve d'intermédiaire pour rassembler et diffuser l'information. A cette fin il est nécessaire de formuler un plan général de travail tenant compte des priorités nationales, régionales et internationales, et surtout de celles des pays où sont implantés des centres d'information. Pour cela il faut déterminer le travail de ces centres sur la base de tâches très précises.

(M. Hanafi, Egypte)

3. La délégation égyptienne demande au Département de l'information de faire le nécessaire pour informer l'opinion publique mondiale des souffrances réelles des peuples africains et de leurs efforts de redressement économique, afin de mobiliser une assistance internationale permettant d'améliorer la situation de ces Etats. Elle attire l'attention sur le Programme de formation à l'intention des journalistes de la presse écrite, de la radio et de la télévision des pays en développement qui lui paraît intéressant, ainsi que sur la nécessité d'une coopération entre l'Unesco et le Pool des agences de presse des pays non alignés. M. Hanafi déplore que jusqu'à ce jour il n'ait pas été possible de s'entendre sur la façon d'atteindre les objectifs fixés et invite les autres délégations à entamer dans ce but un dialogue constructif.

4. M. HANNAN (Bangladesh) se réfère au silence des moyens d'information locaux en ce qui concerne l'examen actuellement en cours des questions relatives à l'information, dont l'importance pour les pays en développement est pourtant très grande. Cela montre l'indifférence des pays occidentaux à l'égard des aspirations des pays en développement. Selon toute apparence les médias occidentaux ne se lassent pas de diffuser des nouvelles réelles ou fausses sur les catastrophes, les troubles, et les bouleversements qui se produisent dans les pays en développement au lieu de mettre l'accent sur leurs efforts en faveur de la paix, de la sécurité et du développement. Les pays en développement ont besoin de la technologie de la communication moderne pour soutenir leurs efforts de développement et améliorer la qualité de la vie de leurs populations. Ils veulent que le monde sache qu'ils aspirent à l'instauration d'un ordre économique juste, fondé sur une participation équitable au commerce, sur l'élimination de la pauvreté, l'allègement de la charge de la dette et la baisse des taux d'intérêts. Ils veulent aussi que le monde comprenne qu'il est nécessaire de délivrer tous les peuples du joug économique et de l'occupation étrangère.

5. Il est décourageant de voir que les négociations relatives à l'élaboration d'un document de consensus se sont enlisées dans des discussions de principe sur la définition du nouvel ordre et sur certaines questions politiques qui ne sont que trop connues. La délégation bangladaise soutient le document établi par le Groupe des 77, dans lequel celui-ci a fait suffisamment de concessions et elle invite instamment les pays développés à faire preuve de la volonté politique et de la largesse de vue voulues pour éliminer les divergences d'opinion et parvenir à un consensus.

6. La restructuration du Département de l'information permettra d'aborder les questions prioritaires pour les Nations Unies dans une optique plus harmonieuse, assurera une production de meilleure qualité et plus respectueuse de l'actualité, augmentera la souplesse et la capacité des services et permettra de diffuser l'information avec rapidité et précision afin de pouvoir évaluer les réponses des auditeurs et des lecteurs.

7. Le Bangladesh partage l'inquiétude exprimée par certaines délégations au sujet du regroupement des centres d'information des Nations Unies avec d'autres bureaux extérieurs du système, en particulier ceux du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Ce regroupement aurait un effet préjudiciable pour les

(M. Hannan, Bangladesh)

intérêts et les objectifs plus vastes des centres à un moment où il est nécessaire d'assurer une diffusion plus rapide des activités de l'Organisation à de vastes secteurs de la population mondiale. Enlever leur autonomie aux centres d'information porterait gravement atteinte à leur capacité d'agir avec énergie et imagination. Le Bangladesh espère que le Département de l'information ne permettra, sous aucun prétexte, que l'on réduise son autorité et son influence sur les centres qui constituent l'un de ses éléments extérieurs les plus utiles. Le transfert du Directeur du Centre d'information de Dhaka et le fait qu'il ne soit pas prévu de nommer un nouveau directeur sont particulièrement inquiétants.

8. M. FARES (Yémen démocratique) parlant également au nom du Yémen, déclare que l'information et la communication sont des questions extrêmement importantes dans le monde actuel, compte tenu du pouvoir qu'elles ont sur l'opinion publique tant au niveau national qu'international. Il n'empêche que les médias et les agences de presse demeurent entre les mains de monopoles qui contrôlent les courants d'information et déforment la réalité pour servir leurs propres intérêts au détriment du monde en développement. Il est plus urgent que jamais d'adopter des mesures efficaces dans le cadre des Nations Unies afin de remédier à cette situation en instaurant un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, plus juste et efficace, élément fondamental du nouvel ordre économique international.

9. Dans ce contexte, M. Fares fait l'éloge des plans de restructuration du Département de l'information mentionnés par la Secrétaire générale adjointe à l'information dans sa déclaration et il espère que ces plans seront mis en oeuvre sans perdre de vue le principe d'une répartition géographique équitable, faisant aux pays en développement la place qui leur revient, intensifiant la collaboration avec leurs agences de presse et organisant des cours de formation pour leurs journalistes et leurs présentateurs.

10. De même, il conviendrait d'accorder une attention spéciale aux recommandations de la huitième Conférence au sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés qui s'est tenue à Harare en 1986 et de la deuxième Conférence des ministres de l'information des pays non alignés qui s'est tenue à Harare en 1987.

11. Le représentant du Yémen démocratique invite le Département de l'information à redoubler d'efforts en ce qui concerne les questions de Palestine, de Namibie et d'Afrique du Sud, la situation économique mondiale, la paix et la Campagne mondiale pour le désarmement. Il juge positive la proposition de renforcer le rôle des centres d'information des Nations Unies pour en faire de véritables centres de dialogue, de rencontres et d'échanges quotidiens avec les médias des Etats Membres et en particulier des pays en développement, afin d'accorder une place plus large à l'information provenant de ces pays. Enfin, il félicite le Comité d'information pour son rapport, résultat d'efforts ardues, et réaffirme l'importance du Programme international pour le développement de la communication de l'Unesco, ainsi que son appui total à cette organisation.

12. M. SILO (Zambie) déclare que, compte tenu de l'importance vitale de l'information, c'est avec satisfaction que la délégation zambienne a appris que des mesures étaient actuellement adoptées pour accroître l'efficacité du Département de l'information des Nations Unies. Il est grand temps en effet, que ce département devienne plus actif. En Zambie par exemple, bien que le Centre d'information des Nations Unies soit rattaché au Bureau du Programme des Nations Unies pour le développement, sa présence passe inaperçue même dans la capitale où il est situé. La délégation zambienne s'associe sans réserve au représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques qui récemment a préconisé la création d'un programme mondial d'information dans le cadre des Nations Unies.

13. Les pays développés comptent en général une station de radiodiffusion dans chaque ville importante; dans les pays en développement, par contre, il n'existe le plus souvent qu'une seule station pour tout le territoire. Le problème est aggravé par la multiplicité des communautés et des langues, qui, jointe à l'absence de ressources, rend difficile l'accès à ces communautés et la diffusion de l'information dans une langue commune. La mise en oeuvre par les Nations Unies d'un programme mondial de l'information avec des centres dans les Etats Membres, serait extrêmement utile pour les pays moins avancés comme la Zambie.

14. Le régime raciste d'Afrique du Sud a lancé en Afrique australe une campagne d'information tendancieuse et de propagande. Tout effort des Nations Unies pour aider les pays de la région à faire échec à cette campagne en faveur de l'apartheid serait très utile. Lors de sessions récentes, divers militants de la campagne contre l'apartheid sont venus parler devant la Commission. L'un d'entre eux a déclaré qu'il était très encourageant pour le peuple opprimé d'Afrique du Sud de savoir que sa lutte de libération était reconnue dans d'autres parties du monde. La Commission pourrait faire de plus grands efforts pour que les masses de ce pays soient mieux informées de l'appui que leur cause reçoit dans le reste du monde et de la solidarité qu'elle suscite.

15. M. ONONAIYE (Nigéria) déclare que le système mondial de communication est asymétrique et qu'il est dominé par un petit groupe d'agences de presse et de conglomérats qui, grâce à leurs ressources et à leur technologie, décident ce qui doit être diffusé. Ceux qui contrôlent la technologie de l'information ont un pouvoir et une influence immenses qu'ils utilisent pour promouvoir leurs propres intérêts. Les nouvelles qu'ils diffusent sur les pays en développement sont partiales et bien souvent se moquent de ces pays et de leurs peuples, ridiculisent leurs efforts de développement et créent à leur égard une opinion négative dans les pays développés.

16. La recherche d'un ordre mondial juste de l'information et de la communication est une conséquence naturelle du processus de décolonisation et a pour fin de rectifier le déséquilibre de l'ordre actuel. Il ne faut pas y voir le souci de restreindre le libre-échange d'informations équilibrées et objectives, mais bien plutôt le désir, dans un monde divers, de diffuser une information multiple sur la lutte de l'humanité pour le développement, l'exercice des droits de l'homme et la paix.

(M. Ononaiye, Nigéria)

17. La délégation nigériane prend note des déclarations de la Secrétaire générale adjointe à l'information et accueille avec satisfaction le rapport du Directeur général de l'Unesco. L'oeuvre réalisée dans le cadre du Programme international pour le développement et la communication mérite d'être encouragée. Le Compte spécial du Programme destiné à financer des projets dans les pays en développement contribue à renforcer les services d'information dans ces pays. Les demandes de financement de projets présentées au Programme dépassent néanmoins de beaucoup les fonds disponibles. Le Gouvernement nigérian, dont la contribution s'élève à 100 000 dollars, se joint à l'appel lancé par le Conseil exécutif de l'Unesco pour le versement de contributions volontaires au Compte spécial de ce programme.

18. Le Nigéria se félicite de la publicité donnée à la crise économique de l'Afrique dans certaines publications bien présentées comme Africa Recovery. Il faut espérer que cet appui continuera tant que durera la crise.

19. Comme les années précédentes, le Nigéria continuera à collaborer avec le Département en lui permettant d'utiliser les émissions sur ondes courtes de la Voix du Nigéria pour diffuser chaque semaine des programmes des Nations Unies. La délégation nigériane s'inquiète de l'éventuelle réduction des communiqués de presse dans différentes langues et demande qu'un effort soit fait pour atténuer les effets de la crise financière s'agissant des aspects du programme ayant trait aux préoccupations fondamentales des Nations Unies.

20. Le représentant du Nigéria se félicite de la promesse de la Secrétaire générale adjointe de veiller à l'exécution des programmes prioritaires approuvés par l'Assemblée générale. S'il a bien compris les paroles de la Secrétaire générale adjointe, les ressources affectées à des questions d'intérêt mondial ne seront pas diminuées et les programmes se rapportant à ces questions ne seront pas supprimés.

21. Le Nigéria prend note des changements qu'il est prévu d'apporter dans le Département de l'information; il appuie en principe l'idée d'une restructuration du Département en vue d'en augmenter l'efficacité. A cet effet, il conviendra de consulter le Comité de l'information afin que celui-ci puisse contribuer au processus de restructuration. La délégation nigériane souhaite apporter son appui à cette tâche mais ne sera en condition de le faire que lorsque le Comité de l'information, dont elle est membre, aura été consulté et que les répercussions de la restructuration en question seront connues.

22. Mme GIBSON (Canada) dit que sa délégation accorde une grande importance au développement de la nouvelle technologie des communications en tant que moyen d'encourager l'union des peuples du monde et de contribuer à la paix et à la sécurité internationales. Le Canada se réjouit de voir que la nomination de la nouvelle Secrétaire générale adjointe à l'information a contribué à promouvoir une réorganisation des activités du Département de l'information. Le Canada estime encourageante l'insistance que la Secrétaire générale adjointe a placée sur le renforcement de l'efficacité et de la souplesse d'un département dont, selon elle, la restructuration n'aura pas de conséquence sur son orientation politique actuelle

(Mme Gibson, Canada)

ni sur les priorités que lui a fixées l'Assemblée générale. Le Département doit suivre le progrès de la technologie des télécommunications, même s'il continue d'utiliser dans ses services les moyens de communication traditionnels.

23. Les résultats obtenus par le Comité de l'information n'ont pas été à la hauteur des espérances. Ce comité doit formuler une série de recommandations applicables dans les limites des possibilités financières du Département de l'information. Il faut espérer que les problèmes seront examinés dans un climat de conciliation afin que l'entente règne de nouveau au sein du Comité de l'information et de la Commission politique spéciale.

24. La délégation canadienne appuie les efforts du Secrétaire général visant à donner une base financière saine au Forum du développement, seule publication interorganisations de l'Organisation des Nations Unies. De même, elle considère extrêmement satisfaisants les travaux du Service de liaison non gouvernementale, dont les difficultés financières continuent d'être un sujet de préoccupation. Le moment est peut-être venu de financer le Forum du développement et ce Service à partir du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.

25. La délégation canadienne considère que l'on doit éliminer progressivement les déséquilibres dont souffre l'information. La façon la plus pratique de le faire est d'appuyer et de renforcer les mécanismes multilatéraux de coopération, comme le Programme international pour le développement de la communication. Certains projets entrepris par ce programme offrent les moyens de réduire l'écart de technologie dans le domaine des communications qui existe entre les pays en développement et les pays développés. Le Canada, qui continuera d'appuyer ce programme, espère qu'il pourra reposer sur une base financière plus large.

26. Selon M. CAVE (Barbade), la source essentielle des conflits entre les nations étant l'image que les peuples ont d'eux-mêmes et de leurs voisins, l'information, qui projette cette image est fondamentale pour la paix internationale. C'est l'utilisation que l'on fait de l'information qui en fait un instrument de paix ou de discorde. Pour oeuvrer en faveur de la paix, l'information doit être libre de tout préjugé et étrangère aux intérêts établis, sources de déformations. Malheureusement, cette déformation est une caractéristique des moyens internationaux modernes de diffusion. La vérité et l'objectivité sont victimes des intérêts établis, qu'ils soient économiques ou politiques, intérêts qui mettent ainsi en danger la paix mondiale. Le problème fondamental dont il faut tenir compte dans ce contexte est celui de la propriété et du contrôle des moyens d'information. Rares sont les pays en développement qui peuvent disposer de moyens d'information propres qui leur permettent de transmettre et de recevoir l'information dont ils ont besoin pour exercer leur souveraineté nationale et jouir de l'indépendance politique.

27. Dans ce domaine comme dans d'autres, les petits pays en développement dépendent de l'aide de l'Organisation des Nations Unies et considèrent le Département de l'information comme leur allié. La délégation barbadienne félicite le Département de l'oeuvre qu'il accomplit pour promouvoir la compréhension et la

(M. Cave, Barbade)

coopération entre les peuples du monde, en particulier en Afrique et au Moyen-Orient. Les efforts du Département de l'information sont particulièrement louables si l'on tient compte de la crise financière que connaît l'Organisation des Nations Unies. La Barbade appuie les mesures visant à augmenter l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies et suggère, pour que l'Organisation puisse continuer de garantir l'intégrité des pays en développement, que l'on n'exerce pas de pressions indues sur le Département de l'information. M. Cave a pris note avec satisfaction des observations de la Secrétaire générale adjointe à l'information. Il est particulièrement encourageant de savoir, comme elle l'a assuré, que le Département sera fidèle aux principes de la Charte des Nations Unies et protégera comme il se doit les intérêts des peuples et régions représentés à l'Organisation.

28. La région des Caraïbes, qui se trouve dans la zone d'influence du plus grand empire mondial des communications, court constamment le danger d'être absorbée par cet empire. La saturation d'informations diffusées par un voisin puissant, même si ce dernier n'a pas d'intentions condamnables, ne peut conduire qu'à l'hégémonie technique et culturelle. Malgré les aspects positifs de cette situation, les pays des Caraïbes préféreraient avoir d'autres choix, car l'information qu'ils reçoivent est en grande partie incompatible avec leur orientation sociale et peut déformer dangereusement l'image qu'ils ont d'eux-mêmes et de leurs priorités. Le Département de l'information pourra sans doute contribuer à ce que le courant d'information maintienne l'équilibre qui est essentiel pour un véritable développement.

29. Créée en septembre 1987, l'Union des télécommunications des Caraïbes a été chargée de coordonner la position des pays des Caraïbes concernant les questions internationales qui ont une influence sur les télécommunications. Il faut signaler de même l'importance du travail réalisé par l'Agence de presse des Caraïbes, qui, l'année passée, a utilement aidé le Groupe des Caraïbes du Département de l'information à tenir la région informée des activités de l'Organisation des Nations Unies et a assuré les services que le Département ne pouvait financer et dont il dépendait pour ses émissions sur ondes courtes, ce qui montre bien que le problème de l'information à l'Organisation des Nations Unies est directement lié au problème de la possession de la technologie adéquate. Tant que la technologie continuera d'être dans les mêmes mains, la recherche de moyens pour adapter les courants actuels d'information aux besoins des différents pays restera infructueuse. Par conséquent, seul le Groupe des Caraïbes du Département de l'information, s'il dispose du personnel et de l'équipement nécessaires, pourra offrir des services fiables à la région. La véritable solution d'un problème ne peut être donnée que par celui qu'il touche directement; c'est ce que l'on doit comprendre lorsqu'on parle d'autodétermination.

30. Ce qui a été dit concernant les Caraïbes s'applique également à d'autres régions. Pour s'acquitter de son mandat, le Département de l'information ne peut dépendre de la technologie de certains États Membres dont les intérêts, aussi légitimes soient-ils, ne correspondront pas toujours aux objectifs de l'Organisation. L'ironie de cette situation est que les moyens d'équiper l'Organisation des Nations Unies existent, mais que la communauté internationale semble incapable de définir le rôle que doit jouer l'information.

31. M. HAGOS (Ethiopie) dit que l'information est une question essentielle pour les pays en développement, entre autres, en raison du rôle qu'elle joue dans l'interaction entre la population urbaine et la population rurale. De plus, elle renforce l'unité nationale, encourage l'entente, la coopération et la paix internationales, joue un rôle décisif dans l'éducation et est un instrument précieux pour la participation du peuple à la vie politique et économique du pays. Malheureusement, dans certains cas, les moyens de diffusion ont été utilisés pour encourager les hostilités, diffamer d'autres pays et s'ingérer dans leurs affaires intérieures. On a plus d'une fois utilisé les stations de radio à des fins subversives et pour appuyer les éléments dissidents dans des Etats souverains.

32. La délégation éthiopienne appuie la restructuration du Département de l'information, à condition que les programmes les plus importants n'en souffrent pas. Ce département doit axer ses activités sur la décolonisation, le développement et le désarmement, et doit accorder une attention particulière au problème de l'apartheid et à l'indépendance de la Namibie, ainsi qu'à la situation au Moyen-Orient.

33. La délégation éthiopienne, malgré les garanties données par la Secrétaire générale adjointe, tient à rappeler que le personnel du Département de l'information doit représenter géographiquement les principales régions du monde. Il est également important de renforcer la coopération entre le Département et le Pool des agences de presse des pays non alignés. Le Département peut former des journalistes et des experts dans le domaine de l'information, s'il dispose des ressources budgétaires nécessaires. Il peut, enfin, renforcer la coopération internationale grâce à l'information dans des secteurs prioritaires d'activité. L'Ethiopie, quant à elle, utilise l'information à des fins constructives et estime que les services d'information de l'Organisation des Nations Unies doivent promouvoir l'harmonie et l'entente entre les différents pays.

34. Mme LEGWAILA (Botswana) dit que, compte tenu de la crise financière sans précédent que connaît l'Organisation, il est nécessaire de restructurer certains départements pour parvenir à un meilleur rapport coût-efficacité. Le Botswana appuie pleinement la restructuration du Département de l'information, mais ne peut accepter et regrette que ce soit au détriment de certaines de ses principales activités, en particulier celles qui ont trait à l'apartheid. La réduction de certains programmes du Département peut devenir une question de vie ou de mort pour beaucoup d'êtres humains. Il faut, au contraire, donner une place encore plus large aux politiques et aux pratiques du régime tyrannique d'Afrique du Sud. Il faut faire échec à la propagande unilatérale de ce pays. Il est inquiétant de voir que la télévision occidentale ne transmet pas les images des enfants noirs qui sont sauvagement assassinés. Dans ce contexte, Mme Legwaila rappelle la résolution 32/105 H du 14 décembre 1977, dans laquelle l'Assemblée générale prie instamment les Etats Membres disposant d'émetteurs radio pouvant atteindre l'Afrique du Sud et les territoires avoisinants d'offrir leurs installations pour la transmission de ces programmes. Elle rappelle également qu'en application de la section I de la résolution 33/183 de l'Assemblée générale, le Service de la radio du Département de l'information transmettant en six langues différentes, ses

(Mme Legwaila, Botswana)

programmes d'appui à la lutte de la majorité noire sont reçus dans presque toutes les communautés linguistiques d'Afrique du Sud. Le Botswana, l'un des pays bénéficiaires des programmes du Département, souhaite que l'on renforce ces programmes et que l'on intensifie la campagne contre l'apartheid.

35. La délégation du Botswana a pris note de la déclaration faite le 11 novembre 1987 par la Secrétaire générale adjointe à l'information, ainsi que du document ST/SGB/Organisation/DPI, du 2 novembre 1987, et souhaite signaler qu'à son avis le contenu de ces deux textes est de toute évidence contraire aux objectifs des résolutions de l'Assemblée générale relatives à la diffusion d'informations sur l'apartheid. Enfin, Mme Legwaila espère que, compte tenu des difficultés financières auxquelles font face l'Unesco et les centres d'information des Nations Unies, la communauté internationale prêtera le plus large appui possible pour que l'on puisse poursuivre les activités d'information.

36. M. MUDHO (Kenya) dit que, bien que son pays appuie pleinement les mesures visant à améliorer l'efficacité de l'Organisation, il considère inquiétants les changements proposés par le Département de l'information, car ils semblent être contraires aux objectifs et aux principes fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies. Par exemple, il n'est pas évident que la transformation de la Division de l'information économique et sociale en une simple section donne les résultats escomptés et se traduise par un surcroît d'efficacité. Il faut donner l'assurance que la nouvelle section pourra offrir les mêmes services que la Division actuelle et que cette mesure contribuera à réduire les dépenses. La délégation kényenne souhaiterait également que l'on confirme que les mesures prévues qui seront adoptées ne porteront pas préjudice aux programmes spéciaux sur la Namibie, l'apartheid et la question de Palestine. Il ne faut pas prendre prétexte des dispositions de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale pour procéder à des changements radicaux au sein du Département de l'information, ni d'aucun autre organe des Nations Unies, sans tenir compte des conséquences néfastes que ces mesures pourraient avoir sur l'exécution des mandats. En outre, certains des changements auxquels on procède actuellement au sein du Département ne semblent pas avoir pour objectif un meilleur rapport coût-efficacité. Par exemple, il semble difficile d'accepter que le recrutement de consultants pour s'acquitter de fonctions qui ne sont pas indispensables soit le meilleur moyen d'économiser les maigres ressources dont disposent le Département et l'Organisation des Nations Unies. M. Mudho affirme que sa délégation est extrêmement préoccupée par la pratique du Département de recruter des consultants, avec les dépenses que cela entraîne, sans consulter au préalable les délégations. Le Kenya ne peut accepter de telles mesures de restructuration et demande au Secrétaire général de présenter un rapport sur cette question aux Etats Membres.

37. Malgré le temps qui s'est écoulé depuis que le Mouvement des pays non alignés a lancé l'idée d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication et depuis que cette question a été inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, les inégalités dont souffre l'échange d'informations subsistent. Rappelons-le, le nouvel ordre proposé n'est pas une tentative visant à imposer une politique de communications uniforme à tous les pays ni un synonyme de censure ou de contrôle de la presse.

(M. Mudho, Kenya)

38. La délégation kényenne a examiné le rapport du Secrétaire général qui figure dans le document A/42/494 et lance un appel pour que l'on maintienne et élargisse le programme de formation à l'intention des journalistes de la presse écrite de la radio et de la télévision des pays en développement et pour que le Département de l'information le soumette à une évaluation constante afin de l'actualiser si besoin est. La délégation kényenne a, de même, pris note de la déclaration de la Secrétaire générale adjointe à l'information et se réjouit de sa décision de restructurer le Département de l'information afin de le rendre plus efficace. Toutefois, elle insiste sur le fait que cette restructuration ne doit pas se faire arbitrairement et sans la connaissance ni le consentement des Etats Membres.

39. Compte tenu de l'influence décisive des moyens d'information sur l'opinion publique et sur le processus de formulation des politiques, il est regrettable que les pays en développement continuent d'être de simples récepteurs passifs de l'information à cause du déséquilibre existant dans la diffusion d'informations entre les pays en développement et les pays développés. Pour mettre fin à cette situation, il est nécessaire d'instaurer le nouvel ordre mondial de l'information et de la communication qui permettra d'exercer de façon responsable la liberté de la presse. Le Kenya appuie le Programme international pour le développement de la communication de l'Unesco qui, d'après lui, s'inscrit dans le cadre des efforts visant à instaurer un nouvel ordre de l'information.

40. M. Mudho affirme que les mesures de réforme approuvées dans la résolution 41/213 de l'Assemblée générale ne doivent pas servir à réduire les services que l'on attend du Département. Le Kenya s'oppose en particulier à l'adoption de mesures pouvant conduire à l'élimination des émissions radiophoniques contre l'apartheid et d'autres programmes sans le consentement de l'Assemblée générale et du Comité de l'information, dont il appuie pleinement les recommandations qui apparaissent dans le rapport publié sous la cote A/42/21.

41. M. JABBAR AL-HADDAWI (Iraq) dit que, jusqu'au milieu des années 70, l'information, malgré l'importance qu'elle revêt et son influence sur l'opinion publique, n'a joué qu'un rôle très limité à l'Organisation des Nations Unies et n'a contribué que de façon marginale aux objectifs de paix, de sécurité et de développement dans le monde. Par ailleurs, le déséquilibre touchant les moyens de communication continue à nuire aux pays en développement qui sont souvent traités avec mépris et manque de sérieux par les médias des pays développés, ceux-là mêmes qui se font les champions de la liberté d'information et de son caractère sacré. Le peuple arabe, victime des manoeuvres sionistes de manipulation de l'information tant sur la réalité des faits que sur le bien-fondé de sa cause, a été l'un de ceux à en souffrir. Il est regrettable que les médias occidentaux ne se soient pas rendus compte qu'ils étaient eux aussi victimes de ces tromperies qui ne servent qu'à exacerber les tensions internationales.

42. Devant l'impuissance de l'Organisation des Nations Unies à mettre fin à cette situation qui touche principalement les pays du tiers monde, les pays non alignés ont, à leur cinquième Conférence au sommet qui s'est tenue à Colombo en 1976, décidé d'élaborer une politique d'information spécialement conçue pour ce groupe de

(M. Jabbar Al-Haddawi, Iraq)

pays et ont, pour ce faire, créé le Comité de coordination aux travaux duquel l'Iraq a participé activement. Depuis, une collaboration plus étroite s'est établie entre les agences de presse du tiers monde et des progrès notables ont été réalisés en ce qui concerne les émissions radiophoniques et le secteur des communications en général. L'intérêt que les pays non alignés porte à l'information a en partie motivé la décision de l'Assemblée générale de créer, par sa résolution 33/115 du 18 janvier 1978, le Comité de l'information auquel elle a donné pour mission d'instaurer un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. Malheureusement, comme il ressort du rapport qui figure dans le document A/42/21, les travaux du Comité n'ont pas été très fructueux. Malgré tout, après avoir étudié le rapport du Secrétaire général sur la question et avoir entendu la déclaration de la Secrétaire général adjointe à l'information sur les plans de restructuration du Département de l'information, la délégation iraquienne est optimiste quant à l'issue des travaux à venir du Comité.

43. Il ne faut absolument pas que la crise financière entrave les activités des Nations Unies dans le domaine de l'information. Il faut, au contraire, que l'opinion publique prenne conscience de l'importance du rôle que jouent l'Organisation et ses institutions spécialisées en ce qui concerne certaines questions comme la Palestine, l'apartheid, la Namibie, le maintien de la paix, le désarmement, les droits de l'homme, la sécheresse, la faim et d'autres aspects du développement économique et social. Ainsi, l'information peut, grâce à l'influence et aux pressions qu'elle exerce, contribuer de façon décisive à l'application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies par les Etats Membres. Ceux-ci doivent collaborer dans un esprit de bonne volonté, à l'élaboration de politiques plus équitables et objectives en matière d'information, de préserver la communauté internationale de la menace que représentent les idéologies fanatiques prétendument réformistes et les groupes de pression qui se servent des moyens de communication à leurs propres fins et aggravent ainsi les tensions qui fragilisent les relations internationales. Il y a donc lieu de rechercher des solutions urgentes au problème de l'information pour éviter que ne s'accroisse le déséquilibre entre pays en développement et pays développés et pour que ceux-ci parviennent à l'autonomie par le biais de la formation et du transfert de technologie. C'est le seul moyen de resserrer les liens d'amitié entre peuples et de contribuer au bien-être, à la paix et à la sécurité dans le monde.

44. M. RODRIGUEZ-MEDINA (Colombie) dit que seul un dialogue ouvert et franc entre pays en développement et pays développés permettra de mieux appuyer les travaux du Département de l'information afin de consolider le nouvel ordre mondial de l'information et de la communication qui ne pourra s'instaurer que lorsqu'un consensus aura été réalisé. Ce nouvel ordre doit absolument reposer sur le principe de la liberté de l'information qui prévoit l'accès libre aux sources d'information, la diffusion sans restriction de cette information, le journalisme responsable et le droit des peuples à l'information sans endoctrinement ni propagande. Ainsi comprise, la liberté de l'information est et doit être le plus fondamental des droits de l'homme.

(M. Rodrigues-Medina, Colombie)

45. Le progrès technique que connaissent l'information et la communication élargit chaque jour davantage le fossé entre pays développés et pays en développement. Au début, cet écart était d'ordre arithmétique - nombre de journaux, de stations de radio et de chaînes de télévision. Puis il a obéi à une progression géométrique - emploi de la presse, utilisation des fréquences, lancement de satellites de communication. Aujourd'hui, à l'heure où, grâce aux lasers, fibres optiques, télétextes, banques de données et autres possibilités techniques, l'information fait place à l'informatique et à la télématique, on peut parler de différence exponentielle.

46. Le représentant de la Colombie se demande comment les pays en développement peuvent exercer leur droit à la souveraineté et à l'autodétermination s'ils ne sont pas pleinement informés de leurs ressources naturelles, s'ils ne sont pas libres de disposer de leurs propres fréquences, canaux, transpondeurs et orbites géostationnaires, s'il n'ont pas un accès économique et rapide aux techniques modernes de télécommunication, s'il restent à l'écart de la "révolution du savoir", si on leur chicane la possibilité de s'intégrer au processus qui nourrit l'"intelligence collective" et si leurs dirigeants n'ont pas accès à des informations claires actualisées et pertinentes au moment crucial de la prise de décisions d'ordre politique, économique et social. Le problème de l'information ne peut pas continuer à se poser sur le seul plan technique; il s'agit d'un bien culturel, mais aussi politique et social, qui doit être envisagé comme tel par le Comité de l'information.

47. Il est paradoxal que, dans un monde en pleine évolution où les techniques de pointe abondent, l'Organisation des Nations Unies continue à utiliser des moyens de communication traditionnels archaïques. La restructuration technique et administrative envisagée mérite donc l'appui de tous. Il n'est pas facile de remplacer l'apathie et la lenteur bureaucratique par la souplesse et d'inculquer au personnel du Département de l'information le sens de l'actualité. Il faut du courage pour procéder aux réductions nécessaires, du bon sens pour planifier et rationaliser les travaux de façon à éviter un chevauchement des efforts, du jugement et de la pondération pour faire une part équitable à l'apport professionnel et au besoin de la représentation géographique, et finalement le sens de l'autocritique et de la décision pour analyser et évaluer correctement les résultats des campagnes et des programmes. Au moment où l'Organisation des Nations Unies connaît une crise sans précédent qui touche sa structure, ses finances et sa crédibilité, il est plus que jamais impératif que le dialogue si nécessaire à l'harmonie mondiale se nourrisse d'une information qui circule librement et équitablement. L'Organisation doit faire diffuser le message dont elle est porteuse car de là peut dépendre sa propre survie.

48. M. MONTGOMERY (Etats-Unis d'Amérique) fait remarquer que, dans tout débat, il faut se pencher sur le texte et le contexte. En ce qui concerne le texte qu'examine la Commission (A/42/21), la délégation américaine a exprimé sans équivoque son point de vue quand elle a expliqué son vote à la fin de la dernière session du Comité de l'information. Dans un contexte plus général, les Etats-Unis réaffirment leur appui aux déclarations formulées par les représentants de

(M. Montgomery, Etats-Unis)

l'Argentine et du Danemark en ce sens que la liberté de l'information est un droit de l'homme fondamental, symbole de toutes les libertés que les Nations Unies ont pour vocation de défendre.

49. L'attachement des Etats-Unis à la liberté de l'information est bien connue puisqu'il remonte à plus de 200 ans. Cette liberté a été constamment remise en question avec l'évolution politique, économique et sociale du pays. Et pourtant, le principe de la liberté de l'information et celui de la liberté de la presse qui lui est apparenté ont été l'un des éléments moteurs du progrès politique, économique et social que n'a cessé de connaître ce pays.

50. La délégation des Etats-Unis pense qu'il existe un lien étroit entre la liberté de l'information et le développement économique. Elle est convaincue que l'interdépendance ne pourra être assurée que grâce à la libre circulation de l'information et à la liberté de l'information à l'intérieur des pays, éléments qui peuvent contribuer à un développement compatible et équitable des relations internationales.

51. Lors de ce débat, il y a eu des divergences d'opinion sur les questions relatives à l'information. La délégation américaine pense que les Etats doivent jouer un rôle important dans ce domaine, par l'entremise d'organismes comme l'Union postale universelle et l'Union internationale des télécommunications, et être prêts à collaborer en vue de l'harmonisation des tarifs postaux et des télécommunications ainsi qu'à la répartition équitable des fréquences et orbites entre tous les pays. Aussi les Etats doivent-ils se mettre d'accord sur les moyens techniques susceptibles de favoriser la libre circulation de l'information.

52. L'exploitation de l'information et sa libre diffusion doivent être des processus évolutifs. Comme l'ont fait remarquer plusieurs délégations, le nouvel ordre mondial de l'information et de la communication doit être compris dans ce contexte. Il est inquiétant que d'autres délégations s'obstinent à vouloir la "création" d'un ordre qui, tel qu'il est envisagé, entravera la libre circulation de l'information.

53. La délégation des Etats-Unis rejette la vague proposition de programme mondial de l'information formulée par la délégation soviétique. Il ne sert à rien de convoquer à grands frais une nouvelle conférence internationale pour élaborer des déclarations vides de sens sur les moyens de communication. Les Etats-Unis rappellent que la délégation de l'Union soviétique a fait cette proposition dans le cadre d'une proposition tout aussi vague de ce même pays relative à un système général de paix et de sécurité internationales et remarquent que le mot "paix" figure dans l'intitulé de cette question grâce à l'intervention du représentant du Royaume-Uni à la quarante et unième session de l'Assemblée générale. De toute façon, il serait plus indiqué que ce soit la Première Commission qui étudie tous les aspects de ce système général.

54. Les Etats-Unis, conscients du désir des pays de développer leur infrastructure en matière de communication, déploient des efforts considérables dans le domaine de la formation et de l'assistance technique par le biais de programmes appuyés non seulement par le gouvernement mais aussi par le secteur privé.

(M. Montgomery, Etats-Unis)

55. Les Etats-Unis, ayant écouté avec intérêt les déclarations de la Secrétaire générale adjointe depuis le début de la session de fond du Comité de l'information en 1987, se félicitent de la volonté de cette dernière de revitaliser le Département de l'information. Ils estiment, comme elle, qu'il est indispensable de réorienter les activités du Département pour accorder une attention prioritaire aux questions qui exigent des mesures immédiates comme le rôle de la femme et le redressement économique de l'Afrique.

56. Les Etats-Unis s'intéressent de près aux questions relatives au personnel mais ils considèrent que la Commission politique spéciale n'est pas l'instance appropriée pour en débattre. Il est regrettable par exemple que, lors du premier jour de l'examen des questions relatives à l'information, le représentant de la RSS d'Ukraine ait soulevé devant la Commission un problème concret ayant trait au personnel. La délégation des Etats-Unis demande que les questions relatives au personnel soient examinées par qui de droit, à savoir la Cinquième Commission, et à la lumière du rapport du Secrétaire général sur la composition du Secrétariat (A/42/636).

La séance est levée à 18 heures.